

Faire connaître le risque d'exposition au radon au grand public, aux professionnels du bâtiment et aux élus

Réalisation de campagnes exploratoires dans l'habitat

Objectif opérationnel 9 : Traiter de manière intégrée le risque lié au radon à l'échelle du territoire

Public concerné : Collectivités/élus, grand public

Territoire ciblé : communes à risque moyen ou élevé au radon

Pilote d'action : ATMO Grand Est

Responsable opérationnel : ATMO Grand Est

Partenaires associés : ARS, ASN,
Région Grand Est

Références PNSE3 :

- **Action 4** « Mettre en œuvre et poursuivre le plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon. »
- **Action 5** « Promouvoir et accompagner les actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat. »
- **Action 6** « Promouvoir et accompagner les actions préventives sur le risque radon en synergie avec des actions sur la qualité de l'air intérieur ou l'efficacité énergétique. »

Références autres plans :

- Plan National d'Action RADON (ASN)

Contexte



Les personnes ayant été confrontées d'une manière ou d'une autre à la question du radon manifestent toutes très vite un intérêt fort, voir une inquiétude au regard des enjeux et des risques associés. La difficulté réside, pour une grande partie de la population, dans la méconnaissance du radon, de ses effets et des moyens de lutter contre son accumulation dans les bâtiments.

Informé et sensibilisé sur le risque d'exposition au radon permettra d'intégrer cette problématique à tous les stades de la vie d'un bâtiment, qu'elle qu'en soit sa destination, depuis sa conception jusqu'à son occupation.



Descriptif de l'action

Afin de contribuer à l'amélioration des connaissances quant à l'exposition des populations au radon dans l'habitat, une campagne de mesure sera organisée. Elle sera déployée à travers la diffusion de kits radon auprès de communes. La sélection des communes pouvant bénéficier de cette action se fera sur la base de l'identification

d'actions déjà engagées (CLS, OPA), des capacités de financement de la commune et d'une analyse géographique des résultats afin de faire des choix les plus pertinents possibles.

- **Mise en place d'un Kit Radon**
 - Kit à constituer : 2 ou 4 dosimètres selon habitation (ou 2 dosimètres de manière générale)
 - Fiche d'information à compléter par le bénéficiaire
 - Brochure explicative et informative jointe aux dosimètres
 - Fiche type de restitution des mesures
 - Fiche type de conseil en cas de dépassement

- **Elaboration de la campagne : 500 mesures / Secteur géographique de l'agglomération de Saint Diés-des-Vosges en 2018**
 - Sélection des bénéficiaires → à définir
 - Envoi des kits radon ou retrait des kits en mairie → à définir
 - Retour des dosimètres
 - Traitement centralisé des dosimètres et des fiches d'information
 - Envoi des résultats aux bénéficiaires
 - Bilan généralisé

- **Calendrier** : Présentation du Kit Radon (aux collectivités) → 1^{er} Semestre 2018
 Mise en œuvre de la campagne exploratoire → Septembre 2018 – Février 2019

- **Partenaires** : ATMO Grand Est, ARS, ASN, communes, agglomérations

- **Sélection des communes** : la campagne peut être faite sur la base d'une sélection de communes et d'un nombre d'habitations bénéficiaires (si financement 100% PRSE).
 Sinon, la campagne peut être faite sur la base d'une demande des communes, qui peuvent financer un certain nombre de kits (autofinancement / ou financement partagé PRSE-collectivité)

Une campagne exploratoire peut être envisagée chaque année sur la durée du PRSE3 pour forger une idée précise du niveau de radon dans l'habitat sur le territoire de la zone à risque.

Une approche par commune sera favorisée (une même commune ne pourra prétendre qu'une seule fois à participer à la campagne de mesures), afin de couvrir progressivement, et sur la durée du PRSE3, la partie la plus grande possible de la zone à risque.

Indicateurs de résultats

- Nombre de situations prises en charge par l'équipe pluri disciplinaire 54
- Elaboration d'un Kit Radon (OUI/NON)
- Nombre de Kits radon distribués
- Nombre de mesures réalisées
- Nombre de dépassement du seuil d'intérêt (300Bq/m³) mis en évidence
- Nombre de demandes spontanées enregistrées